



AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 1^{er} GRADE

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours sur titres d'Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés de 1^{er} grade de la Fonction Publique Hospitalière.

TEXTES DE BASE

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n°2010.1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 10 juin 2004 modifié fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionné à l'article L.4311-3 du code de la santé publique modifié par l'arrêté du 7 février 2007

CONDITIONS D'ACCES

- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique)
- Etre titulaire :
 - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'Etat infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat infirmier de secteur psychiatrique),
 - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique.

NOMBRE DE POSTES

- 10 postes

NATURE DES EPREUVES

Admissibilité A partir du 13 avril 2026	Admission A partir du 28 mai 2026
Examen des dossiers de candidature	Le jury établit la liste des candidats admis après examen des dossiers de candidature et délibération. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

PIECES A FOURNIR

Les candidats doivent fournir **en 3 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- le dossier d'inscription (pages 1 à 7)
- la copie du diplôme d'État infirmier, ou de l'autorisation d'exercer délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code
- un justificatif des formations suivies
- la copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/> (Rejoignez-nous - Présentation des Concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 2 MARS au 10 AVRIL inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

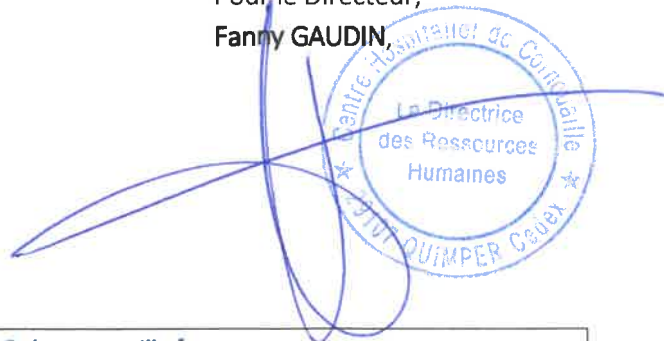
Mme la Directrice des Ressources Humaines
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.

A QUIMPER, le 2 mars 2026

Pour le Directeur,
Fanny GAUDIN,



Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification